

Informations de rentrée à destination des responsables légaux et des élèves

❖ **Rencontre avec les équipes pédagogiques** : la présence d'un seul parent est à privilégier (sans présence de l'enfant en raison de la superficie de la salle).

- Lundi 18 septembre 2023 à 18h00 pour les parents des élèves de 3^{ème} et à 18h45 pour le niveau 4^{ème}
- Mardi 19 septembre 2023 à 18h00 pour les parents des élèves de 6^{ème} et à 18h45 pour le niveau 5^{ème}

❖ **Environnement Numérique de Travail NEO** : les élèves des 4 niveaux recevront d'ici le mardi 12 septembre 2023 leurs identifiants et codes d'activation. Pour les responsables légaux, ces identifiants et codes d'activation seront remis le 18 ou le 19 septembre 2023 au sein de l'établissement.

Environnement Numérique de Travail NEO

*Assistance technique en ligne et en autonomie
Sur le téléphone : télécharger l'application NEOPOCKET*

↳ [Messagerie pour communiquer avec les personnels de l'établissement, Actualités, Outils pédagogiques](#)

↳ [Accès via l'ENT NEO à PRONOTE](#)

Cahier de textes, niveaux de compétence/notes, absences, retards, punitions, sanctions

❖ **Rappel - Photographie de classe et individuelle** : 11 et 12 septembre 2023.

❖ **Professeurs** : A ce jour, l'établissement est dans l'attente de la nomination et du remplacement de deux professeurs (Espagnol et Allemand).

❖ **Les emplois du temps** : sont provisoires jusqu'au 22 septembre 2023. Les emplois du temps définitifs seront remis aux élèves le 21 ou 22 septembre 2023.

❖ **« Accompagnement aux devoirs » en 6^{ème}** : les séances débuteront le 18 septembre 2023.

❖ **« Devoirs faits » pour tous les niveaux** : inscriptions après les réunions du 18/19 septembre 2023.

❖ **Evaluation nationale des élèves en début de 6^{ème} et 4^{ème}** : Septembre /Début Octobre 2023 en français et en mathématiques (test de fluence non numérique et deux épreuves sur support numérique en salle informatique). Des informations complémentaires seront prochainement distribuées aux élèves concernées.

❖ **Documents non récupérés en fin d'année scolaire 2022-2023 - livrets de compétences en 6^{ème}, ASSR en 5^{ème}, PSC1 en 4^{ème}, diplômes du mérite** : ils seront remis en classe par les professeurs principaux.

❖ **Le carnet de correspondance** : il doit être consulté, complété et signé. Une photographie d'identité doit être collée au dos du carnet d'ici le vendredi 22 septembre 2023.

Le 8 septembre 2023, Conflans Sainte-Honorine

A.CARDOSO, Principale adjointe